

Les frais du contrat d'assurance-vie ARTHEMIS VIE*

Montant minimal de versement initial : 1200 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : Non Applicable

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 1% maximum

Supports unités de compte

- 1,20% maximum

Frais de gestion des unités de compte

Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,31%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,87%
Fonds obligations (moyenne)	1,40%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,47%
Fonds immobilier**** (moyenne)	2,01%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,32%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,05%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,83%

Autres frais annuels

<i>frais forfaitaires</i>	Non applicable
<i>frais proportionnels</i>	Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	5% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	Non applicable
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre	
• 1% des sommes arbitrées.	
• 1% des sommes arbitrées dans le cadre des programmes d'arbitrages.	
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente*****	3% maximum
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.